

Transports publics

Sécurité
 Le Tribunal évoque l'intérêt public, prône la sécurisation rapide du tronçon et rappelle que les accidents, même matériels, sont fréquents. ODILE MEYLAN

Débloqué, le chantier du tunnel du LEB débutera mi-août

Le Tribunal administratif fédéral vient de lever l'effet suspensif, engendré par un recours et qui retardait les travaux. L'Etat se dit soulagé et annonce que le retard pris par les travaux sera rattrapé

Romarc Haddou

Le Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) devrait enfin voir le début du tunnel. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a levé, jeudi, l'effet suspensif qui, depuis mi-juin, paralysait le projet de percement sous l'avenue d'Echallens, à Lausanne. Il était la conséquence du recours déposé par le propriétaire d'une parcelle sise au milieu de ladite avenue (notre édition du 15 juin 2017).

Pour autant, le premier coup de pioche de ce chantier à 136 millions de francs ne sera pas donné dans les jours à venir. En effet, les entreprises chargées des travaux ont été libérées de leurs obligations suite au recours et certaines sont en vacances. Le chantier, qui devait débuter mi-juillet, commencera donc courant août. L'Etat indique déjà qu'il n'y aura pas de conséquences financières et que le retard sera rattrapé; la mise en service est toujours prévue pour fin 2020. Et s'il est désormais possible de recourir auprès du Tribunal fédéral contre cette levée de l'effet suspensif, une telle procédure ne mettrait pas le chantier entre parenthèses pour autant.

«C'est un immense soulagement et il faut saluer la rapidité du processus de décision. Nous étions convaincus de la solidité du dossier et nous sommes donc confortés dans notre appréciation, réagit Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge des Infrastructures. Nous allons néanmoins continuer à discuter avec cet opposant. Nous respectons sa liberté d'aller plus loin dans la procédure mais, sans

préjuger de l'avenir, la décision rendue par le TAF est très claire.»

L'instance souligne que «l'intérêt public [...] ne saurait être contesté» et que les travaux préparatoires doivent débuter le plus rapidement possible pour permettre de «sécuriser un tronçon dangereux» et d'augmenter les cadences. Alors que le recourant conteste le caractère urgent du projet, évoquant un nombre d'accidents en baisse, le TAF répond que «si la grande majorité des accidents n'ont eu que des conséquences matérielles, un piéton a perdu la vie le 18 octobre 2013 et d'autres personnes ont été blessées en septembre 2015 et en juin 2017». Finalement, s'il s'est uniquement déterminé sur l'effet suspensif, le TAF ne semble pas croire à la possibilité que le recours du propriétaire privé aboutisse sur le fond. Cet aspect fera l'objet d'une décision ultérieure.

Planning inchangé

Le chantier du tunnel, long de 1,7 km, est défini selon un planning serré, un temps menacé par le recours en question. «Nous travaillons actuellement avec les entreprises de construction pour que les différentes étapes du chantier ne changent pas. Pour tenir le planning initialement envisagé, nous allons faire travailler deux entreprises en même temps, plutôt que successivement, sur le secteur Union-Prilly, explique Samuel Barbou, chef de projet aux Transports publics lausannois. Les deux interruptions du LEB prévues à l'été 2018 et à l'été 2020 seront dans ces conditions maintenues à ces dates. La desserte de la ligne sera assurée par un service de bus de substitution.»

Un nouveau tracé de 1,7 km à double voie pour le LEB



Plusieurs chantiers toucheront la ligne cet été

● Les travaux du tunnel sous l'avenue d'Echallens ne sont pas les seuls entrepris sur la ligne du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) jusqu'à la fin de l'été. Pour assurer la cadence au quart d'heure jusqu'à Echallens, prévue au changement d'horaire de décembre 2018, la halte des Ripes à Etagnières doit être transformée en gare de croisement.

Les voies seront dédoublées et un

deuxième quai créé, de même que des accès pour les personnes à mobilité réduite et la mobilité douce. Un temps menacé par une opposition, le projet va de l'avant. Finalement, le dépositaire n'a pas fait recours au Tribunal administratif fédéral et le chantier a pu débuter en juin. Il doit durer dix-huit mois et entraînera une interruption de la circulation des trains entre Echallens et Cheseaux du

24 juillet au 20 août. La desserte sera assurée par des bus.

Parallèlement, des travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures touchent le tronçon Echallens-Bercher depuis le début du mois. Ils comprennent la réfection d'un faisceau de voies et de la ligne de contact ainsi qu'une modification d'un quai. Des bus sont mis en place jusqu'à la fin de l'intervention, le 23 juillet.